

2018 - l'année de l'évaluation

Précisions sur le bilan de la mise en application du SCoT

7 Mars 2018

Comité syndical de l'EP SCoT

au Département de l'Isère

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Ordre du jour de la réunion

1. Rappels du cadre fixé par le bilan de l'application du SCoT et échanges sur les questions évaluatives
2. Présentation du calendrier et échanges sur les modalités de travail
3. Échanges sur les enquêtes

Ce document intègre les apports du GPS (italique gris), en particulier sur les diapos 5, 15, 17, 21, 22, 24

Présents au Groupe projet SCoT (GPS) :

- *Collectivités représentées : Bièvre Isère Communauté, Département de l'Isère, Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Trièves*
- *DDT*
- *EP SCoT, Agence d'urbanisme*

Rappel du cadre réglementaire du Bilan de la mise en œuvre de SCoT

Selon le R122.2 du CU (décret 2005)

« Le Schéma fera l'objet d'une analyse de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de son approbation ».

- L'objet était de mesurer le respect par la mise en œuvre du SCoT des objectifs vis-à-vis de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.



Deux changements issus de la loi ENE :

1. **Élargissement des domaines** d'analyse des résultats de l'application du SCoT en plus de l'environnement :
 - + transports et déplacements
 - + maîtrise de la consommation d'espaces
 - + implantation commerciale
2. La loi ramène à 6 ans **(soit le 21 décembre 2018)** le délai au terme duquel l'EP SCoT doit délibérer, sur la base de cette analyse, sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT



« Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement [...] »

A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. »

Les objectifs de ce bilan : faire coïncider obligations réglementaires et attendus

Obligations réglementaires

- Etablir un bilan à 6 ans des résultats de l'application du SCoT
- Evaluer la mise en œuvre : atteinte des objectifs, incidences tant positives que négatives
- Aider à statuer sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT

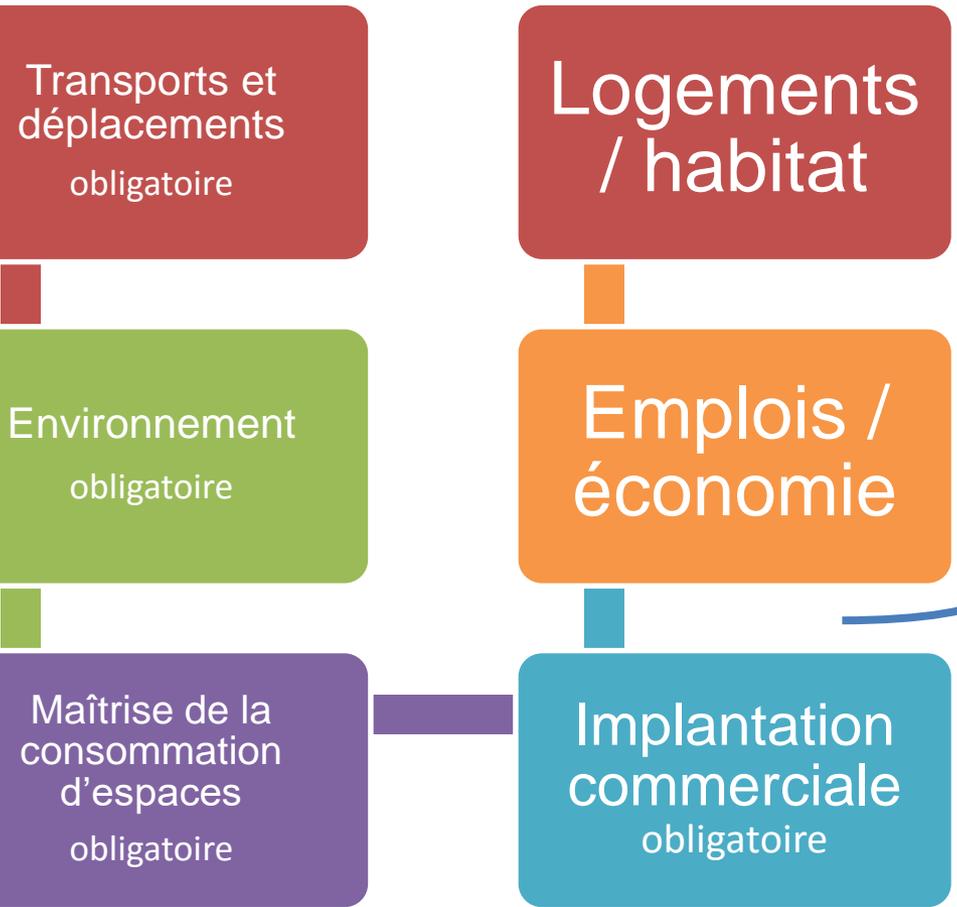
Attendus pour suivre les évolutions et mesurer les écarts

- **Appréhender les évolutions de contexte et mesurer les évolutions en cours sur le territoire** > aider à éclairer le fonctionnement inter-territoires de la GREG
- **Evaluer si ces évolutions répondent aux orientations et objectifs affichés par le SCoT**
- **Capitaliser les expériences des collectivités**
- **Identifier les principales difficultés liées à la mise en œuvre du SCoT...** pour chercher à les résoudre dans le cadre du document SCoT mais aussi des politiques publiques locales

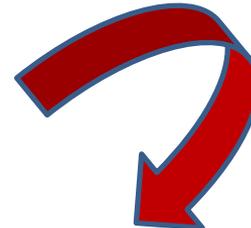
Attendus pour faciliter la mise en œuvre

- Aider à préparer les évolutions des orientations et objectifs du SCoT, si nécessaire.
- Aider à préparer les évolutions, si nécessaire, des politiques publiques d'accompagnement / mise en œuvre du SCoT

Thèmes choisis par le Comité syndical lors de l'élaboration du SCoT pour en mesurer la mise en œuvre



Thèmes complémentaires
 choisis par le Comité
 syndical



- Questions posées*
- ✓ *Évolutions dues à l'application du SCoT*
 - ✓ *Atteinte des objectifs fixés*
- Posture de modestie nécessaire au regard :*
- ✓ *de l'inertie avec la cohérence des politiques avec le SCoT*
 - ✓ *Du délai court des 6 ans*

Point de départ a minima : les « questions évaluatives » posées aux orientations fondamentales du SCoT et non une observation exhaustive des dynamiques territoriales

Des questions auxquelles le bilan doit répondre pour mesurer les effets du SCoT à l'échéance de 6 ans

1. Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?

2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?

3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ?

6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Nécessité d'intégrer les évolutions contextuelles : loi NOTRe, PLUi, SLGRI / PPRI, relation avec les territoires voisins, démographie-vieillesse, climat, développement économique et commercial...

N°1 : Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?

- **En termes d'évolution démographique**
- En termes d'évolution de l'emploi
- En termes d'évolution du nombre d'étudiants
- En termes de tourisme
- En termes d'évolution de la grande accessibilité de la région grenobloise et relations avec les territoires voisins

Positionnement de la RUG par rapport à la dynamique de l'Isère, de Rhône-Alpes ou de la France en termes :

Evolution du solde naturel et solde migratoire et des entrées /sorties de la RUG

D' évolution du nombre d'emplois par fonctions (nombre de cadres des fonctions métropolitaines, emploi productif,

Du poids des jeunes de plus de 18 ans, scolarisés ou étudiants, dans la population totale, évolution des effectifs universitaires

Evolution de la grande accessibilité ferroviaire : cartographie (nombre de trains / jour) des relations accessibles au départ de Grenoble (directes ou avec une seule correspondance)

Evolution du trafic routier sur les grands axes au niveau des limites de l'aire du SCoT (en direction de Valence, de Chambéry, de Lyon, de Viennes / Roussillon, de Sud...).

N°2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ? (1/2)

Les questions complémentaires :

- Quel niveau d'équilibre et de polarisation, entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT ?
- L'offre de déplacements contribue-t-elle au rééquilibrage des territoires ?
- Quelle évolution des émissions de gaz à effet de serre ?

Répartition et évolution de la population entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT

Répartition et évolution de la construction de logement, notamment dans les espaces préférentiels

Répartition et évolution de l'emploi, du rôle des zones dédiées et du tissu urbain existant, du ratio emplois/actifs

Répartition et évolution des m² de surface commerciale, et part des projets réalisés dans les espaces urbains centraux

Répartition et évolution des équipements et services

Typologie des nouvelles constructions (collectif, individuel, intermédiaire et niveau de densité) dans les espaces préférentiels du développement et dans les périmètres de densités minimums autour des gares et des axes TC

Pour les questions n°3 et n°4...

3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

- Quelle réponse de l'offre de logement à la demande ?
- Quelle réponse à la demande en logement abordable ?

Evolution du taux de logement locatif social

Evolution du nombre de logements sociaux

Suivi des prix immobiliers et fonciers

4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

- Quelle est l'évolution de la localisation de la construction neuve et des projets d'aménagement ?
- Quel niveau d'intensification urbaine dans les pôles ?

Part de la construction accueillie dans une logique de « renouvellement urbain » et dans une logique « d'extension urbaine ».

Localisation des nouvelles constructions

% des logements construits en groupé/intermédiaire/collectif

Superficie moyenne par type de logement

Densité minimale des opérations nouvelles dans périmètres TC inclus dans les espaces préférentiels de développement des villes centre, pôles principaux et pôles d'appui

Indicateur et cartographie des espaces urbains non bâtis des PLU

N° 5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ? (1/2)

Questions complémentaires :

- Comment évolue l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions ?
- Quelle est l'évolution des sites paysagers remarquables, des points de vues emblématiques du territoire, de la fonction de découverte des territoires par la route identifiés dans le SCoT ?
- Quelle évolution de la sensibilité visuelle dans les aménagements du SCoT ?
- Comment évoluent les coupures vertes et paysagères du SCoT ?
- Qualification de la préservation du patrimoine bâti et touristique ainsi que l'architecture traditionnelle
- Qualification de l'évolution de la banalisation des paysages urbains
- Quelle évolution de la part de végétal en ville ?

Evolution de la part de la population exposée aux dépassements de seuils de qualité de l'air et de nuisances sonores

Suivi des politiques de réduction à la source

Evolution de la prévention de l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques développées dans le SCoT

Evolution des phénomènes d'ilôts de chaleur urbain : niveau de prise en compte des objectifs SCoT dans des projets d'aménagement tests (indicateur à préciser).

Evolution de la prévention des risques naturels et technologiques :

- estimation de l'évolution de la population soumise à un risque naturel (PPRI, PPR) et technologique (PPRT)
- estimation de l'évolution des modes de gestion des eaux pluviales (à l'air libre et préférentiellement à l'échelle de la parcelle)

N°5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ? (2/2)

Questions complémentaires :

- Comment évolue l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions ?
- Quelle est l'évolution des sites paysagers remarquables, des points de vues emblématiques du territoire, de la fonction de découverte des territoires par la route identifiés dans le SCoT ?
- Quelle évolution de la sensibilité visuelle dans les aménagements du SCoT ?
- Comment évoluent les coupures vertes et paysagères du SCoT ?
- Qualification de la préservation du patrimoine bâti et touristique ainsi que l'architecture traditionnelle
- Qualification de l'évolution de la banalisation des paysages urbains
- Quelle évolution de la part de végétal en ville ?

- Niveau (dont occupation du sol) et modalités de prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Campagne photographique** (et niveau d'ouverture des points de vue).

- Evolution de la qualité des fronts urbains notamment aux abords des axes de communication et entrées de ville.
- Evolution des « typologies urbaine » (carte DOO).

Taux d'emprise végétale dans les surfaces agglomérées

N°6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

Questions complémentaires

➤ Comment progresse l'artificialisation des sols ?



Evolution de l'artificialisation du territoire, pondérée par rapport à la population

➤ Comment évolue la superficie des zones urbanisables ?



Part des surfaces U et AU des PLU, et part des zones naturelles et agricoles

➤ Comment évolue la consommation du foncier naturel, forestier et agricole dans la région grenobloise ?



- Modifications de l'usage des espaces agricoles, forestiers et naturels - taux de transfert.
- Pression sur le marché du foncier agricole : acquéreurs sur le marché de l'espace rural (acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs) et segmentation du marché foncier en surface (marché des loisirs).

➤ Est-ce que les espaces naturels et agricoles stratégiques sont effectivement protégés de l'urbanisation / de l'artificialisation des sols ?



Niveau et modalités de prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

➤ Comment évolue la dynamique agricole ?



- Évolution de la part de la SAU dans la surface communale
- Nombre des outils de type PAEN ou ZAP mis en place et superficies concernées

N°7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Questions complémentaires :

- **Quel est le niveau de respect de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux ?**
- **Quelle est la dynamique de remise en bon état des corridors écologiques ?**
- **Quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ?**
- **Quelle est l'évolution de la prévention de la pollution ?**
- **Quelles évolutions des capacités d'extraction des carrières pour répondre aux besoins de proximité ?**



- Evolution des modalités de protection des captages d'eau potable (périmètres de protection sans DUP / périmètres de protection avec DUP...) et leur traduction dans les documents d'urbanisme locaux.
- Evolution de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de la ressource en eau (en fonction de la présence de mg/l de nitrates et de la détection de traces de pesticides). Evolution du nombre de captages prioritaires.
- Evolution de l'estimation du ratio entre le bilan des besoins et les ressources (devant prendre en compte le cumul d'un étiage sévère et des consommations de pointes) : évolution des secteurs déficitaires vis-à-vis de leurs ressources en eau.
- Evolution de la consommation d'eau par habitant et par type d'activité.
- Suivi de la mise en œuvre du plan de sécurisation des réseaux d'eau potable intégré au DOO du SCoT.

Avez-vous d'autres questions ? Générales ou spécifiques

LE SENS DES SÉMINAIRES SCoT AUTOUR DU BILAN

Souhait des élus du Comité syndical d'une évaluation politique, au-delà du bilan plus technique de l'application impliquant :

- *4 séminaires autour des grandes questions posées au SCoT et à ses territoires*
- *un Comité syndical de synthèse pour délibérer sur le bilan*

Objectifs de ces séminaires :

- **Evaluer ce qui marche / ne marche pas** (sur la base des questions évaluatives)
 - Les points forts
 - Les blocages liés :
 - ✓ aux difficultés d'application des prescriptions
 - ✓ aux moyens disponibles : humains, financiers, réglementaires...
 - ✓ aux acteurs : divergence d'intérêts, de point de vue ...
- **Débattre autour des relations inter-territoire au sein de la GREG, entre les secteurs, avec les territoires voisins**
- **En tirer des enseignements pour la délibération de fin d'année 2018**

Déroulé des séminaires avec 3 temps équilibrés :

- Temps de présentation d'éléments d'information (indicateurs et enquête) pour « poser le décor »
- Temps de partages d'expériences
- Temps de débat

UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL FORCÉMENT MOBILISATEUR

Établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT en séminaires SCoT

>Préparation : GPS (techniciens des EPCI, DDT), élue référente de la commission évaluation et bureau

Séminaires - 1^{er} semestre

Mai

- Foncier, consommation d'espace et intensification
- Production de logements et diversité du parc

Juillet :

- Equilibre des territoires : habitat / emploi / déplacement / commerce

Séminaires – 2nd semestre

Septembre :

- Cadre de vie
- Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces

Novembre :

- Attractivité
- Evolution du système de développement économique territorial

Partagés avec les acteurs du territoire

- EPCI
- PPA (dont Etat, Département, Région, chambres consulaires, ...)
- Territoires voisins
- Universités
- Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM...

Les temps forts avec les acteurs du territoire > lors des séminaires

Accompagnement prévu :

- Agence d'urbanisme : travaux techniques dont enquêtes, partage avec les techniciens, alimentation des travaux des élus et acteurs, suivi des BET
- Prestataire externe (Martin Vanier, Alain Faure) : animation des séminaires, regard extérieur, interviews des élus et acteurs
- Conseil de développement

Prévoir une (des) publication(s) ?

Rôle attendu du GPS et de ses référents SCoT

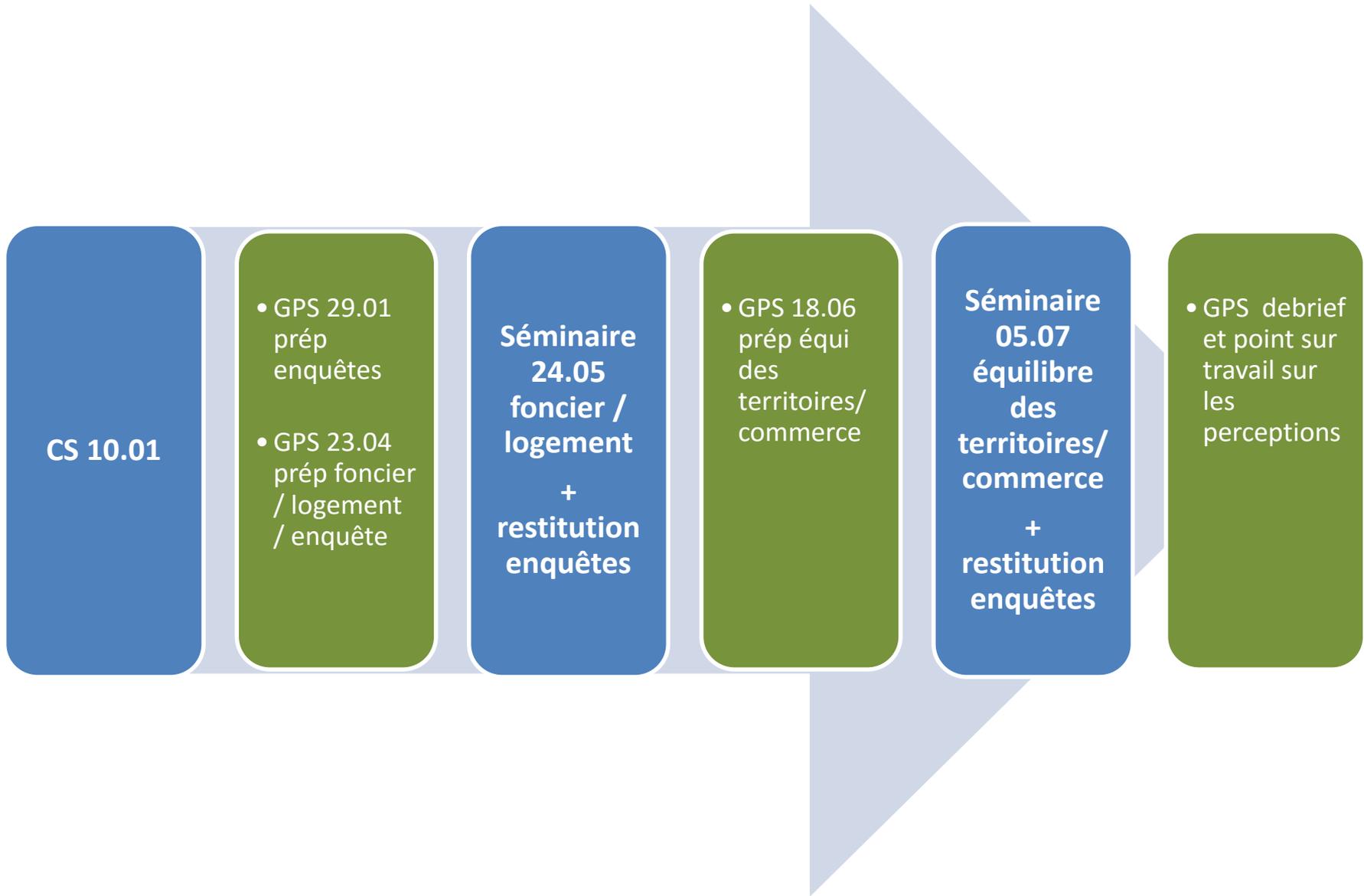
■ Contribution au dispositif de bilan de SCoT :

- À la dimension technique :
 - ✓ avis sur la méthodologie d'évaluation, sur l'analyse des résultats et sur les modalités de restitution aux élus
 - ✓ en tant que praticien de la mise en application du SCoT
 - ✓ *en tant qu'interface avec les communes*
 - ✓ assurer l'articulation avec les techniciens chargés des politiques concernées par le bilan du SCoT
- À la mobilisation des élus : participation aux séminaires (particulièrement des élus concernés par les sujets traités), préparation des positions.
- Autre ? >> *Organisation de contribution écrites des EPCI*

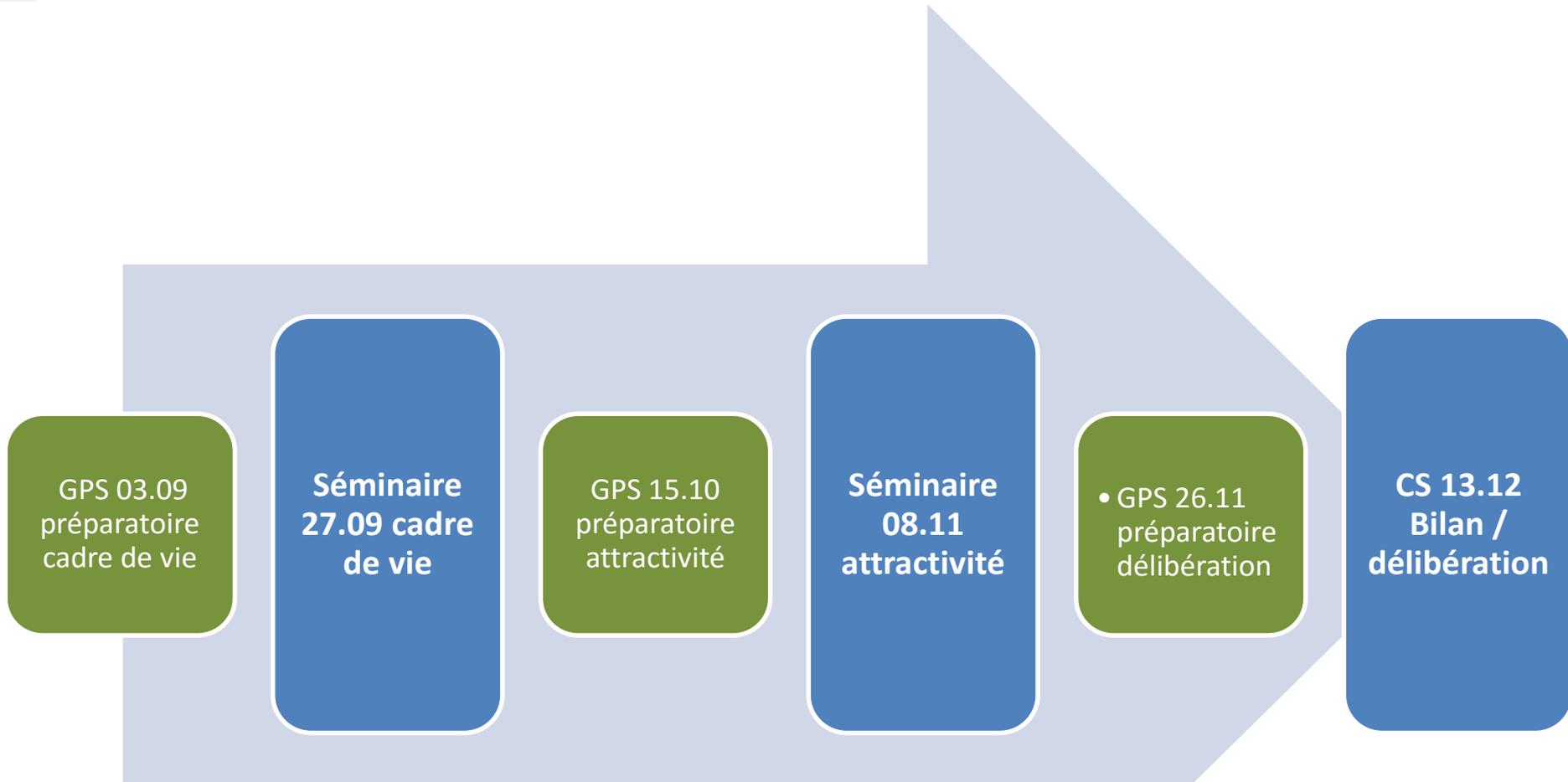
■ Conditions de réussite de la démarche

- Assiduité des référents SCoT / *enjeu fondamental* de la représentation de chaque EPCI, *notamment de la Métropole*
- Participation active aux débats (sur la base de documents envoyés en amont...)
- Prise en considération de tous les avis

Calendrier prévu au 1^{er} semestre



Calendrier prévu au 2nd semestre

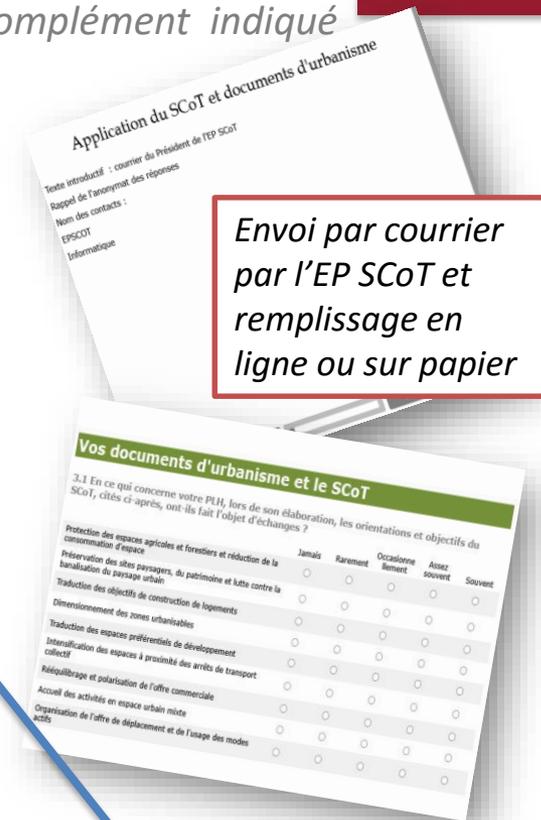


Rôle prévu pour l'Agence d'urbanisme (et intégré à son programme partenarial)

- **Bilan de l'application du SCoT via :**
 - **Tableau de bord technique répondant aux 7 questions évaluatives du bilan et à l'alimentation des échanges** (dont réactualisation de l'impact du SCoT sur les GES)
 - **Partage avec les élus et acteurs :** préparation, contribution à l'organisation, aux CR
 - des 4 séminaires élus
 - d'1 Comité syndical dédié récapitulatif
 - d'1 réunion avec les PPA
 - de réunions avec les acteurs
 - **Partage avec les techniciens :**
 - avec le **Groupe projet SCoT** (représentants techniques des intercommunalités, DDT).
 - notamment via **2 enquêtes :**
 - ✓ auprès des 100 communes ayant arrêté ou approuvé leur DUL depuis mars 2013
 - ✓ auprès des EPCI
 - avec le Groupe de contact DDT / EP SCoT / Agence d'urbanisme
- **Suivi des travaux du prestataire sur l'évaluation** et de ceux du Conseil de développement
- **Réalisation du document de bilan** et appui à la délibération de l'EP SCoT

Enquêtes prévues : expertise collective des projets

- **Auprès de plus de 100 communes**
 - Concerne 98 communes ayant révisé ou étant en cours de révision de leur PLU
 - Concerne 2 communes en cours de Carte communale
 - + les communes en cours de révision et ayant passé la phase PADD
- **Auprès des 7 EPCI ayant élaboré ou étant en cours d'élaboration des documents de planification et de programmation :**
 - en matière de PLUi et /ou SDS, PLH, ou PDU
 - En matière de politiques sectorielles
- **Une enquête quantitative pour :**
 - avoir une vision globale sur une sélection resserrée de questions
 - appréciez quantitativement les principaux points forts et faibles
- **Une enquête complétée par** les analyses statistiques, des groupes de travail, des entretiens d'acteurs (à définir), une analyse des perceptions des élus et acteurs sur le SCoT (A. Faure)
- **Une enquête restituée** lors de chaque séminaire de manière thématique, au-delà des résultats du tri à plat donné à tous les répondants.



Envoi par courrier
par l'EP SCoT et
remplissage en
ligne ou sur papier

Rôle central des référents
SCoT pour organiser la
réponse au sein de leur
territoire :

- en appui aux communes pour le questionnaire
- en

Récapitulatif des décisions prises

- **Importance du courrier introductif du président de l'EP SCoT pour**
 - expliquer simplement la démarche de bilan de l'application du SCoT
 - les objectifs de l'enquête (dans PPT)
 - indiquer des référents auxquels les communes peuvent s'adresser au sein de l'EP SCoT, des EPCI pour être aidés dans le remplissage du questionnaire (proposition particulièrement soutenue par le Trièves, le Sud-Grésivaudan)

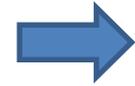
- **La date des retours des EPCI sur le questionnaire : 19 février**

- **Calendrier de l'enquête auprès des communes** (modifié suite à la consultation d'Anne-Lise Benard après le GPS)
 - envoi de l'enquête le 1er mars (et mise à disposition en ligne des questionnaires) par l'EP SCoT indiquant sa fermeture le 22 mars
 - relance le 15 mars par l'EP SCoT (l'Agence d'urbanisme envoie régulièrement la liste des communes ayant répondu)
 - relance après le 22 mars des collectivités n'ayant pas répondu par les EPCI

- **Calendrier de l'enquête auprès des EPCI**
 - envoi de l'enquête sera aussi 1er mars (et mise à disposition en ligne des questionnaires) par l'EP SCoT indiquant mais sa fermeture reste à confirmer

Quel périmètre d'analyse ?

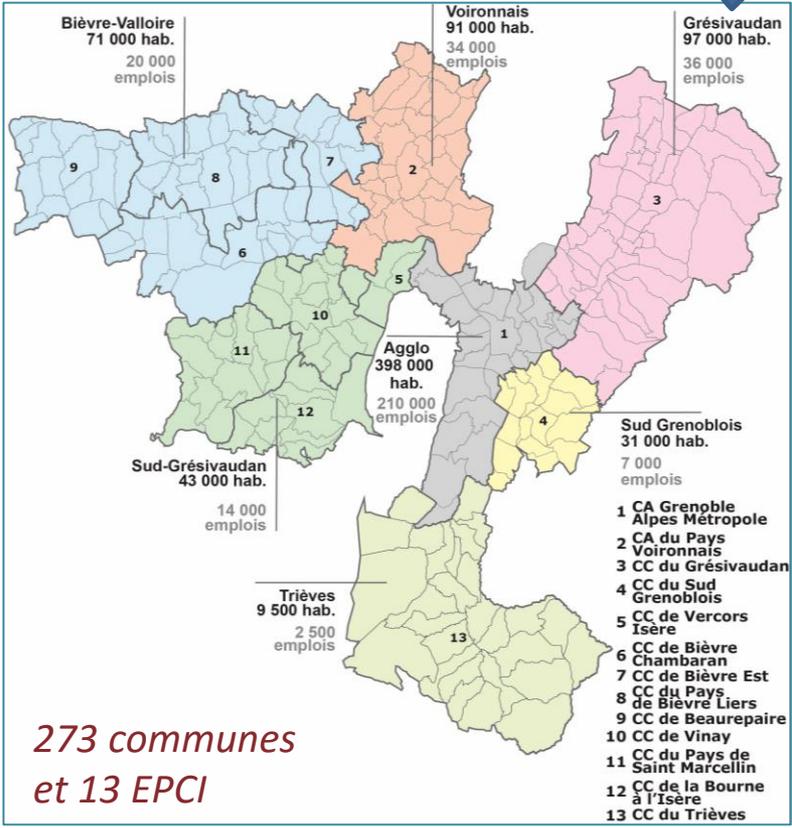
- Sans la CC du territoire de Beaurepaire ?
- Sans les 13 communes du secteur Saint-Jeannais, sans les 4 communes du balcon sud de la Chartreuse ?



Mais en conservant, dans les grandes analyses, la mémoire de la CCTB

Et en faisant un état 0, pour les grands indicateurs pour les 17 nouvelles communes

Périmètre du SCoT de la RUG mars 2013



Secteurs du SCoT de la Grande Région de Grenoble au 1er Janvier 2018



Le cadre posé pour le travail technique préparatoire



A partir des 7 questions évaluatives et de leurs développements



L'élaboration d'une batterie d'indicateurs clés multifonctions

Il ne s'agit pas d'établir un tableau de bord exhaustif mais de faire le choix d'indicateurs :

- montrant les impacts de la mise en œuvre du SCoT sur lesquels le SCoT a des impacts
 - ✓ quantification
 - ✓ qualification : acculturation aux orientations du SCoT
- **simplifiant et synthétisant des informations**
- **apportant des renseignements, plus en termes de comparaison que de valeur absolue**
- aidant à la diffusion d'une information accessible, ainsi qu'une **aide à l'évaluation et à la décision.**

Quels principes de base adopter

Les indicateurs doivent être :

- **reliés à un objectif du SCoT** et contribuer à état 0,
- peu nombreux,
- simples à appréhender par les décideurs,
- facilement mobilisables.

Autres suggestions ?

La notion du positionnement relatif : l'ensemble des informations sera traité a minima sur la GREG, ses secteurs, ses types de pôles (si pertinent). Des comparaisons, selon les thèmes seront proposées à l'échelle de l'Isère, d'un panel de métropoles, de SCoT voisins.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 Télécopie 04 76 47 20 01
epscoT@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org

